



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 28 janvier 2020

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, M. AUDEBERT Éric, M. AUDEBERT Jean-Christophe, Mme BARATHE Yolande, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FAURE Annick, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MARCHESSON Philippe, M. MAROT Michel, M. MASSÉ Éric, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme ROY Françoise, M. ROYOUX Clarisse, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre.

Excusés : M. MONTHUBERT Billy.

Absents : M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FAURE Hervé, M. FOURNIER Bernard, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, Mme MASSÉ Mélina, Mme MICHAUD Line, M. MORICHON Brice, M. MOUNIER Mickaël, Mme VIGNAUD Christine.

Excusés ayant donné procuration : M. MANGUY Claude à M. CHASSAGNE Alain, M. PATTE Hervé à M. LACROIX Frédéric, Mme VALLÉE Armelle à Mme BARATHE Yolande, M. VIGNAUD Christian à M. DROUET Stéphane.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOULLIER Xavier (DGS).

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1 - Adoption du dernier compte rendu de réunion

Le conseil municipal adopte à l'unanimité moins une voix (abstention) le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2019.

2 - Cession et achat de parcelles

a/ Lors de la réunion de conseil municipal en date du 28/02/2018, il avait été décidé d'acquérir à l'euro symbolique une partie des parcelles appartenant aux consorts Talbotier/Chabrol/Monthubert afin d'aménager une place au fond de l'impasse de Beaulieu. La délibération ayant été prise avant bornage, il convient aujourd'hui de régulariser la cession des parcelles avec les nouveaux numéros cadastraux. Ainsi les consorts Monthubert cèdent les parcelles AB 265 et 268 pour 41 Ca. M. Talbotier et M. Chabrol cèdent la parcelle AB 261 pour 74 m². Le conseil municipal décide à l'unanimité la régularisation de ces cessions de parcelles.

b/ Monsieur Tarlé Stéphane propose d'acquérir la parcelle AD 90 (128 m²). Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de la parcelle à M. Tarlé au coût de 2 euros le m².

c/ Monsieur Martin Olivier propose d'acquérir le bâtiment cadastré AI 337 et AI 269 d'une superficie de 626 m² (terrain + bâti). Le conseil municipal décide de vendre à Monsieur Martin le bâtiment pour la somme de 15 000 euros.

3 - Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la région de Cognac

Il convient d'émettre un avis sur le projet SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Cognac) arrêté par le PETR Ouest Charente (Pole d'Equilibre des Territoires Ruraux) et validé par la communauté de communes du Rouillacais. Le conseil municipal émet un avis positif au projet du SCOT.

4 - Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2020

a/ Un premier dossier pourrait être déposé pour des travaux d'aménagement des cimetières de Rouillac et Gourville. Coût pour Gourville (création d'un jardin du souvenir) **12 174 €**, coût pour Rouillac (entrée du cimetière et remise en état de 2 caveaux à entretenir par la commune) **25 179.60 €**.

b/ Un second dossier pourrait être envisagé pour la construction d'un hangar de stockage dédié aux services techniques. Une étude de prix a été réalisée par la SARL REGIESOLAIRE. Le coût d'un bâtiment neuf de 40 m X 20 m serait de 128 268.12 € TTC, auquel pourrait s'ajouter une centrale photovoltaïque moyennant 85 219.92 € TTC + 8 000 € de raccordement. Coût en totalité : **221 488.04 €**.

Pour information, le montant des frais d'exploitation annuel serait de 1350 € (maintenance, abonnement, assurance). Un retour de revente annuelle d'énergie serait de 12 618 € pendant 20 ans (252 360 € au total).

c/ Il est à préciser que la réfection de la toiture du « vingt-sept » pourrait être éligible au dispositif de DETR. Un premier devis fait état d'un montant de 107 000 euros pour la réfection totale d'une partie de la toiture métallique du « vingt-sept ».

Après débats, le conseil municipal vote à l'unanimité le dépôt de deux dossiers DETR : la construction d'un hangar de stockage pour les services techniques, puis la réfection de la toiture du « vingt-sept ».

5 - Convention pour la mise en location d'un local commercial

Dans l'attente de la construction de la maison de santé, les médecins du cabinet LAIDET Virginie, à la recherche d'un local sur Rouillac, ont visité la mairie annexe de Plaizac et souhaitent prendre un bureau en location. Il convient de délibérer à ce sujet afin de fixer le montant du loyer et d'autoriser le maire à signer une convention. Le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 350 euros par mois hors charges et autorise monsieur le Maire à signer une convention.

6 - Habilitation au CDG 16 pour le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel communal souscrit par le centre de gestion de la Charente arrive à échéance le 31.12.2020. Le CDG se propose de lancer une consultation pour le nouveau marché. Aussi, le conseil municipal, s'il le souhaite, doit habiliter le Centre de gestion de la Charente pour cette mission. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le CDG 16, à lancer une consultation pour la commune de Rouillac.

7 - Demandes de subventions

a/ Une famille de Plaizac sollicite une aide financière pour le voyage scolaire de leur fille (ski pour les 5èmes) organisé par le collège de Rouillac.

b/ Le collège Puygrelier à Saint-Michel sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 105 € pour un élève résidant à Sonnevile.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rejette ces deux demandes de subventions.

8 - Recrutement d'agents contractuels

a/ Dans le cadre du départ en retraite d'un agent des écoles au 1^{er} mars 2020, il convient de pourvoir à son remplacement. Un premier contrat serait conclu du 1^{er} au 29 février 2020 pour un tuilage avec l'agent actuellement en poste. Un second contrat serait conclu à compter du 1^{er} mars pour une durée de 5 mois. Le conseil municipal décide à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel pour la période indiquée.

b/ Dans le cadre du départ en retraite d'un agent aux services techniques en 2019, un agent a été recruté sur une durée de 6 mois, puis renouvelé pour 6 mois. Aussi, il convient de requalifier ce renouvellement de contrat en un contrat pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'au 31 mai 2020, en raison de l'évolution de la réglementation. Le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité, à la requalification de ce contrat.

9 - Formation des élus : Remboursement de frais

Un élu a participé aux sessions de formation sur la législation funéraire dispensées par l'AMF les 12 et 13 décembre 2019. Il convient de prendre une délibération afin de lui rembourser ses frais de restauration sur la base de l'indemnité forfaitaire fixée par arrêté ministériel, soit 15.25 € par repas pris en 2019. Le conseil municipal vote à l'unanimité ce remboursement de frais sur la base du forfait.

10 - Questions et informations diverses

- a/ Un point est réalisé sur chaque dossier suivant :
 - Projet de construction d'un groupe scolaire
 - Réfection des rue Neuve et rue Epona
 - Mise aux normes de la salle des fêtes de Gourville
 - Création d'un EHPAD (Déplacement du foyer Croix-Rouge – Accès Les hyades)
- b/ Projet de desserte des réseaux pour 3 parcelles près de la future maison de santé.
- c/ Signature pour l'achat des garages accolés à la maison des associations le 30 Janvier 2020. Pour information, les garages sont actuellement loués 50 € par mois.

- d/ Demande d'emplacement pour les marchés le mercredi matin.
Une commerçante de Theil-Rabier sollicite la commune pour obtenir un emplacement pour vendre une sélection de vraies charcuteries corses de grande qualité, des sandwiches, des boissons, des viennoiseries et brioches maison (bio), pizzas, gâteaux peuvent également agrémenter le stand, ainsi que sacs et cabas. Site internet : www.auxbonneschoses.fr.
- Remerciements de l'ACAR pour l'octroi d'une subvention.
- Remerciements de la famille FY pour les condoléances.
- Il est envisagé la cession par la commune, du bus de Gourville qui était affecté au transport scolaire.
- Il est envisagé la possibilité de créer des jardins partagés, en lien avec l'ALPR.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Maire



Michel TRAINAUD

